

	<h2>Compte Rendu</h2> <h3>Réunion du Conseil Municipal</h3>	<p>Réunion du : 24 mars 2016</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 28 mars 2016</p>
---	---	---

Date et heure de la réunion : mercredi 24 mars 2016 à 20h00.  
Convocation adressée le 17 mars 2016.

Membres présents (11) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. Mme BETHOULE, M. BLANCHER, M. BEAUDEAU, Mme FERNANDES, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.  
Membres absents excusés (5): Mme BONPAIN, M. GUERINET, Mme GUITTON, M. HIRT, Mme PIMPAUD.  
Pouvoirs (3) : M. DEPEUX a donné pouvoir à M. RUDELIN.  
M. FAVIER a donné pouvoir à M. BEAUDEAU.  
M. VILLERMET a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p>	<p>Pas de remarque.</p>	<p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.</li> </ul>
<p>2- Réflexion sur les équipements du stade municipal..</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 17 février 2016 les membres du Conseil Municipal avaient approuvé à l'unanimité le projet de création d'une salle des fêtes (Club House) au stade Roger Marty.</p> <p>Malheureusement pour des raisons financières et de subvention l'association SAGESS 24 qui avait été retenue pour la réalisation des travaux n'est pas en mesure d'entreprendre de nouveaux chantiers au cours de l'année 2016.</p> <p>Monsieur le Maire explique que le coût des travaux réalisés par des artisans représenterait une enveloppe beaucoup trop élevée</p> <p>Par ailleurs des membres de la municipalité ont souligné après réflexion que le fait d'implanter une structure neuve vouée à des activités extra sportives à côté de vestiaires de plus en plus vétustes n'était pas judicieux.</p> <p>Par conséquent Monsieur le Maire propose que le projet tel qu'il avait été envisagé soit abandonné et de ce fait rien ne sera budgétisé au budget primitif 2016. Il ajoute que la création d'un « club house » pourrait être revue en l'intégrant dans une opération plus vaste consistant à</p>	

<p>4- Vote des taux d'imposition 2016.</p>	<p>édifier de nouveaux équipements au stade Roger Marty et répondant davantage aux besoins (vestiaires, douches, etc...) des joueurs locaux et visiteurs.</p> <p>Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2016.</p> <p>Il suggère de maintenir ces taux à savoir :</p> <p>10.52 % pour la taxe d'habitation 18.42 % pour la taxe foncière (bâti) 86.66 % pour la taxe foncière (non bâti)</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte de l'abandon du projet.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> les taux proposés pour l'année 2016,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.</li> </ul>
<p>3 – 1 – Budget Primitif commune 2016.</p>	<p>Monsieur le Maire présente et commente en détail le budget primitif 2016 de la commune qui se résume ainsi :</p> <p><u>Section fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dépenses</i> : 1 038 416.83 €</li> <li>• <i>Recettes</i> : 1 038 416.83 €</li> </ul> <p><u>Section investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dépenses</i> : 486 118.79 €</li> <li>• <i>Recettes</i> : 486 118.79 €</li> </ul>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> le budget primitif 2016 de la commune qui lui a été présenté.</li> </ul>
<p>3 – 2 - Budget primitif assainissement 2016.</p>	<p>Monsieur le Maire explique qu'au cours de la préparation de ce budget assainissement en présence de Mme Solange JACQUET, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, il a été soulevé et pris en compte le fait que la partie des équipements détruits à l'ancienne station d'épuration faisait encore l'objet d'un amortissement pour une durée de 10 ans, celui-ci n'ayant démarré qu'en 1996 soit 20 ans après la réalisation de cette même station (1976).</p> <p>Monsieur le Maire présente ensuite et commente en détail le budget primitif 2016 du service assainissement qui se résume ainsi :</p> <p><u>Section exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dépenses</i> : 270 379.57 €</li> <li>• <i>Recettes</i> : 270 379.57 €</li> </ul> <p><u>Section investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dépenses</i> : 539 211.83 €</li> <li>• <i>Recettes</i> : 539 211.83 €</li> </ul>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> à l'unanimité et par vote à main levée, le budget primitif assainissement 2016 qui lui a été présenté.</li> </ul>
<p>5 - Acquisition terrain au titre du Contrat d'objectif (Avenant n° 6).</p>	<p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire l'acquisition d'un terrain pour la création d'un centre de loisirs au titre du Contrat d'objectif (Avenant n° 6) dont le montant reste à finaliser avec le vendeur.</p> <p>Le montant de la subvention à ce titre est de 39 % du HT</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> à l'unanimité d'inscrire l'acquisition d'un terrain pour la création d'un centre de loisirs au titre du Contrat d'Objectif (Avenant n° 6).</li> <li>• <b>Précise</b> que le montant de la subvention à ce titre est de 39 % du montant HT de l'acquisition</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tout document nécessaire à cette affaire.</li> </ul>

<p>6 – Contrat de prestations dératization.</p>	<p>Monsieur le Maire donne la parole à M. ZAVAN. Celui-ci explique que deux sites de la commune sont concernés par la présence de rats. Des opérations de dératization ont été effectuées par les agents municipaux mais sont restées inefficaces. Les entreprises locales n'ont pas souhaité donné suite à une demande d'intervention pour des raisons de risques à l'encontre des animaux domestiques du voisinage. Seule une entreprise spécialisée agréée a pu proposer une prestation efficace : la Sté ECOLAB. Monsieur le Maire explique donc au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un contrat de prestations de dératization avec la société ECOLAB. Celle-ci propose un contrat de 4 prestations annuelles, 1 an renouvelable pour la somme de 651.60 € TTC.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de contracter un contrat de prestations de dératization avec la société ECOLAB, 1 an renouvelable pour la somme de 651.60 € TTC</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tout document nécessaire à cette affaire.</li> </ul>
<p>7- Questions diverses.</p>	<p style="text-align: center;">➤ Annie DUMAREAU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gala « Pierre Sicard chante Aznavour ». Les réservations se poursuivent.</li> </ul> <p style="text-align: center;">➤ André ZAVAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cantine scolaire : nécessité de prévoir le remplacement du chauffe-eau électrique (« cumulus ») et son raccordement à l'adoucisseur d'eau.</li> <li>• Éclairage public : toujours des problèmes de gestion au niveau du bourg.</li> </ul> <p><i>M. RUDELIN informe qu'il va à nouveau intervenir auprès du SDE24.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle des fêtes : la problématique de la conformité de la VMC n'est toujours pas réglée faute de réponse de la part de l'entreprise ayant installé les dalles de plafond.</li> </ul> <p style="text-align: center;">➤ Michèle RIBEYROL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau publicitaire numérique : où en est la réflexion?</li> </ul> <p><i>Monsieur le Maire suggère que les élus intéressés fassent des recherches en terme de faisabilité et de coût pour qu'à terme le sujet soit débattu.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve parlementaire : question sur l'opportunité d'un éventuel appel de fonds auprès de Madame la Député de la circonscription dans le cadre des projets municipaux.</li> </ul> <p>À suivre.</p> <p style="text-align: center;">➤ Pierre BEAUDEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggère l'achat et la mise à disposition d'un défibrillateur.</li> </ul> <p>À suivre.</p> <p style="text-align: center;"><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.**